

Réunion du Comité de Sécurité publique

27 septembre 2023 13h30 Local 317 du Centre Culturel de Caraquet

PROCÈS-VERBAL

Membres présents :

Denis Landry

Président

Bernard Thériault

Membre du CA de la CSRPA

Jonathan Simard

Représentant de la GRC

Pierre Chiasson

Représentant de la GRC

Denis Losier

Représentant d'Ambulance NB

Ronald Laurin

Coordonnateur régional des Mesures d'urgence GNB

Guy Paulin

Président de l'association des chefs pompiers de la Péninsule acadienne

Cédric Landry Mathieu Robichaud Directeur du développement communautaire

Matrileu Robicilaud

Coordonnateur sécurité, mesures d'urgence et incendies

Louise Robichaud

Adjointe à la direction et secrétaire

Membres absents:

Denis Bujold

Représentant ministère de l'Environnement et gouvernements locaux

1. Ouverture de la séance

M. Denis Landry préside l'assemblée et souhaite la bienvenue aux membres. Il effectue un tour de table afin de demander aux membres de se présenter.

2. Adoption de l'ordre du jour

Le président fait la lecture de l'ordre du jour. Il propose l'ajout des items réseau cellulaire et dates de réunions.

Il est proposé par M. Bernard Thériault et appuyé de M. Denis Losier que l'ordre du jour soit accepté avec les modifications proposées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. Présentation du mandat

Monsieur Cédric Landry, Directeur du développement communautaire de la CSRPA, a pris la parole afin de présenter et expliquer le mandat du comité de sécurité publique.

4. Étude d'optimisation des services incendie - État de la situation

Monsieur Cédric Landry a pris la parole afin d'informer les membres qu'une étude d'optimisation des services d'incendies a été effectuée par un consultant. Les travaux entourant celle-ci se sont échelonnés sur une période allant de 2018 jusqu'à 2021. Le rapport découlant de plusieurs mois de consultations, de visites du territoire et d'analyse de données, dresse un portrait de la sécurité incendie de la région de la Péninsule acadienne. Elle présente des constats et propose des pistes de réflexion pour améliorer et optimiser la sécurité incendie sur notre territoire. Ce rapport fut déposé en février 2022 et adopté par le Conseil d'administration de la CSRPA le 28 avril 2022.

L'étude d'optimisation des services d'incendies recommandait, entre autres, l'embauche d'une personne à titre de coordonnateur de la sécurité publique et les mesures d'urgence. M. Mathieu Robichaud fut embauché le 4 juillet 2023 pour remplir les fonctions en lien avec cette recommandation.

Les paramètres de l'étude visent les points suivants :

- Amélioration l'efficacité des services offerts à la population;
- Assurer une meilleure efficience des services (optimiser les services actuels);
- Réduire les dépenses associées aux services d'incendies par l'élimination des ressources excédentaires.

M. Cédric Landry a précisé que le livre blanc de la réforme municipale recommande la formation de comité de sécurité publique afin d'améliorer la sécurité des citoyens.

Une première rencontre avec les chefs pompiers de la Péninsule acadienne a eu lieu en mai 2023 et une autre est prévue en octobre 2023.

Une autre rencontre avec le consultant, M. Pierre-Damien Arel, est prévue afin de faire la présentation de l'étude aux chefs pompiers et aux sous-chefs des brigades de notre territoire.

Des discussions ont eu lieu et des commentaires ont été émis concernant les points suivants :

- la présence de plusieurs casernes sur le territoire d'une seule municipalité;
- le nombre de camions par municipalité;
- le nombre de pompiers par municipalité;
- le manque de matériel pour assurer la sécurité des municipalités fusionnées;
- la centralisation des services régionaux (polices, d'incendies, ambulances, mesures d'urgence, unité de crise mobile);
- la centralisation des équipements spécialisés;
- le partage des équipements;

- l'établissement d'une vision commune;
- la règlementation provinciale pour l'acquisition des véhicules d'urgences;
- la fermeture des tribunaux de Caraquet et Tracadie monopolisation des agents des forces policières qui doivent maintenant se rendre à Bathurst et/ou Miramichi occasionnant des mangues d'effectifs sur le terrain pendant de longues périodes.

5. Révision annuelle du plan régional d'intervention d'urgence de la Péninsule acadienne

M. Cédric Landry a pris la parole afin d'informer les membres que chaque municipalité possède un plan de mesures d'urgence et que ce plan devra être revu suite à la réforme municipale. Il a mentionné que les municipalités ont une responsabilité légale envers les mesures d'urgences et de mettre en place leur plan en assignant entre autres du personnel à chaque rôle des comités municipaux.

Il explique que les travaux entourant un plan régional ont débuté aux environs de 2005 et que les municipalités de la Péninsule acadienne y adhèrent tous. Une révision est effectuée annuellement depuis plusieurs années. Il mentionne également que M. Mathieu Robichaud est maintenant responsable du dossier de révision du plan régional en collaboration avec M. Ronald Laurin qui est le coordonnateur régional des mesures d'urgence pour le territoire de la Péninsule acadienne au sein de l'Organisation des mesures d'urgence du Nouveau-Brunswick (OMUNB-GNB). Des rencontres, pour la révision du plan régional, sont prévues les 10 et 11 octobre 2023.

6. Dossier pour évaluation

a) Recherche et Sauvetage Acadie-Chaleur

M. Cédric Landry a pris la parole afin d'informer les membres que l'équipe de Recherche et sauvetage au sol Acadie-Chaleur (GSAR) est à la recherche de support régional, surtout d'ordre financier, auprès des Commissions de services régionaux Chaleur et Péninsule acadienne.

Des discussions ont eu lieu et des commentaires ont été émis concernant les services offerts par l'équipe de Recherche et sauvetage au sol Acadie-Chaleur. Entre autres, le lien entre cet organisme et ceux celui de l'Organisation des mesures d'urgence du Nouveau-Brunswick ainsi que de la GRC lors de diverses interventions sur le territoire. L'organisme est à la recherche, et ce depuis plusieurs années, d'une source de financement stable et convenable afin d'avoir accès aux ressources nécessaires en matière d'équipement et de formation des membres, leur permettant ainsi de se concentrer sur leur spécialité, la recherche et le sauvetage de citoyens en détresse.

Suite aux discussions une évaluation sera effectuée afin de vérifier si le Comité de Sécurité publique et la CSRPA sont en mesure d'offrir une aide ponctuelle à ce service grandement apprécié de la population et des intervenants du milieu.

b) <u>Sécurité nautique</u>

M. Cédric Landry a expliqué que la CSRPA avait reçu une demande d'un intervenant souhaitant accéder aux communications radio dans le dossier de la sécurité nautique dans la Péninsule acadienne. Ceci dans le but d'offrir un certain niveau de service dans ce volet de la sécurité publique pour notre région.

Le représentant de la GRC a pris la parole afin d'informer les membres du comité que l'utilisation de pairs dans le dossier de la sécurité nautique doit se faire en s'assurant de suivre un certain protocole :

- 1. L'appel de détresse est fait au 911;
- 2. Le 911 achemine l'appel à la GRC ou aux départements concernés;
- 3. La GRC communique avec la Garde côtière canadienne; et,
- 4. La Garde Côtière canadienne communique avec le partenaire au besoin.

Il précise que donner l'accès aux communications d'urgence, à un intervenant ou un organisme en particulier est une décision notable. Dans ce type de situation, la sécurité prime et il est impératif d'assurer le bon déroulement des opérations de sauvetage. Dans toute situation de ce genre, le protocole et la hiérarchie doivent être respectés à la lettre afin d'assurer la sécurité de tous.

Il a, par la suite, expliqué que des équipes spécialisées sont sollicitées au besoin telles que les équipes du ministère de la Justice et Sécurité publique (JSP) et le groupe, « Guardians » de la Première Nation d'Esgenoopetitj (Burnt Church). Il a précisé que la GRC n'a plus officiellement d'équipement nautique en soi.

M. Pierre Chiasson a pris la parole afin d'informer les membres en ce qui a trait à l'équipe de JSP et de leur implication dans plusieurs opérations en lien avec la sécurité publique au Nouveau-Brunswick, notamment dans le sud de la province. Ces agents y sont déployés afin de mener certaines tâches tels que des contrôles de la route, par exemple. Contribuant ainsi à l'amélioration de la sécurité de nos citoyens et allégeant du même coup le travail des agents de la GRC. Pour que ces équipes soient plus présentes dans la région, des demandes doivent être acheminées aux instances provinciales en provenance des municipalités.

Suite aux discussions, le comité a confirmé que le dossier de la sécurité nautique en est un d'importance pour notre région et qu'il faudra évaluer sérieusement celui-ci afin d'assurer qu'une solution adéquate soit identifiée.

Dans un autre ordre d'idée, M. Pierre Chiasson, participant à la rencontre à titre de représentant supplémentaire de la GRC (sans droit de vote) a pris la parole afin d'informer les membres en ce qui a trait à l'équipe de JSP et de leur implication dans plusieurs opérations en lien avec la sécurité publique au Nouveau-Brunswick, notamment dans le sud de la province. Ces agents y sont déployés afin de mener certaines tâches tels que des contrôles de la route, par exemple. Contribuant ainsi à l'amélioration de la sécurité de nos citoyens et allégeant du même coup le travail des agents de la GRC. Pour que ces équipes soient plus présentes dans la région, des demandes doivent être acheminées aux instances provinciales en provenance des municipalités.

c) Force de frappe rapide en cas d'intempérie

M. Denis Landry a pris la parole afin d'informer les membres qu'un dossier lui avait été présenté en lien avec la création et la formation d'une équipe pour intervention rapide en cas de situation d'urgence au niveau fédéral.

Il a fait un résumé du projet qui comporterait une équipe de 100-200 personnes, formées et prêtes à intervenir rapidement lors de diverses situations d'urgences. Une possibilité de créer un centre de formation pour ces intervenants dans la région est envisageable selon le promoteur du projet, il serait même possible d'utiliser des infrastructures déjà existantes pour le centre de formation, l'ancienne école de Saint-Sauveur est évoquée à titre d'exemple.

Ce type de programme est discuté présentement au niveau fédéral. Celui-ci contribuerait certainement à alléger le nombre de demandes acheminées aux membres des Forces armées canadiennes annuellement. En présentant un tel projet en lien avec la formation, la Péninsule acadienne se positionnerait stratégiquement afin d'être un acteur clé dans le domaine selon les dires de l'initiateur du dossier. Une opportunité intéressante qui mérite d'être étudiée avec sérieux.

Des discussions ont eu lieu et des commentaires ont été émis concernant la possibilité de mettre sur pied ce genre d'initiative, ceci, sans dupliquer les services existants et sans oublier l'importance de former des experts dans un domaine particulier.

Un rapport sera dressé et présenté au comité ultérieurement.

7. Autre

a) Réseau cellulaire

M. Denis Landry a pris la parole afin de faire part de la problématique rencontrée face au réseau cellulaire dans la Péninsule acadienne.

Des discussions ont eu lieu et des commentaires ont été émis concernant les situations suivantes :

- Perte de réseau dans des régions éloignées;
- Pas de signal lors de situations d'urgences avec la GRC;
- Conséquences du manque de signal lors d'intervention;
- Certains appels « tombent » sur les réseaux du Québec;
- Le temps écoulé avant de pouvoir trouver du signal en cas d'urgence;
- Les secouristes doivent laisser la victime pour pouvoir « trouver » du signal.

Un membre du comité informe le groupe que la problématique découle des changements apportés aux tours de communications qui utilisaient un certain type de technologie et qui ont été retirés suite au scandale sur l'espionnage au niveau canadien et que la nouvelle technologie de remplacement n'est pas aussi performante. Il est mentionné que des plaintes doivent être faites par la population afin de rectifier la situation.

Des discussions ont eu lieu et des commentaires ont été émis sur l'importance d'informer les responsables de la sécurité publique au Canada et au Nouveau-Brunswick ainsi que le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications (CRTC) de cette problématique ayant un lien direct avec la sécurité de nos citoyens.

Il est proposé par M. Bernard Thériault et appuyé de M. Jonathan Simard que le Comité de sécurité publique de la CSRPA envoie une lettre au CRTC, aux ministres de la Sécurité publique du Nouveau-Brunswick et du Canada afin de l'informer de la situation des réseaux cellulaires dans la Péninsule acadienne.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

b) Dates de réunions

M. Cédric Landry a pris la parole afin de préciser que le Comité doit se rencontrer au moins 4 fois par année et qu'il est possible que le comité se réunisse par réunion extraordinaire afin d'assurer le suivi de certains dossiers.

Mme Louise Robichaud a, par la suite, informé les membres qu'un courriel sera envoyé aux membres afin de les informer des dates des réunions pour 2024 et qu'elle y inclura le mandat du comité.

8. Levée de la réunion

Étant donné que tous les points à l'ordre du jour ont été épuisés, il est proposé par M. Guy Paulin que la réunion soit levée à 15h41.

Denis Landry, président

Louise Robichaud, secrétaire